

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 29 juin 2021

Date de la convocation du Comité syndical	: 21 juin 2021
Nombre de membres en exercice	: 53
Nombre de membres présents	: 28
Nombre de votants	: 31

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à neuf heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. Morilleau, Président.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Claire HUGUES, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, MM Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH **de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Marieline BOUSSEAU, Annie BRIEND, MM Yannick MOREZ, Michel OLIVIER, **de la Communauté de Communes de Sud Estuaire**, Mmes Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, MM Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Alain PINABEL, Laurent ROBIN **de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, MM Michel AURAY, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND **de Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN (pouvoir à R. ROHRBACH) **de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Sylvie GAUTREAU (pouvoir à Y. MOREZ), Florie LESAGE, Monique LOUE, M ; Roch CHERAUD **de la Communauté de Communes de Sud Estuaire**, Mme Laura GLASS (pouvoir à L. ROBIN) de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique.

✂✂✂✂

OBJET : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PAYS DE RETZ – VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le SCoT du Pays de Retz, approuvé en 2013, reconnaît le rôle central joué par les espaces agricoles dans l'équilibre de ses territoires et son identité. Il a pour objectif de maintenir l'activité agricole dans sa diversité comme outil économique et d'aménagement du territoire. Il fait de la préservation de la terre agricole, considérée comme une ressource non renouvelable, un élément clé de sa stratégie de développement durable. Il entend, de la même façon, permettre le développement d'une économie agricole respectueuse de l'environnement, dans sa diversité de productions, comme un élément essentiel de son économie productive. Les grands axes de la stratégie territoriale en matière d'agriculture sont les suivants :

- Reconnaître la multifonctionnalité de l'espace agricole (production alimentaire, réserve de biodiversité, préservation des paysages, et en particulier des espaces naturels protégés humides)
- Favoriser le lien social entre les habitants et le territoire (tourisme vert, loisirs, alimentation de proximité)
- Développer le potentiel économique tout en préservant l'environnement, en particulier les cours d'eau et les nappes.

Depuis 2016, le PETR anime un projet de transition écologique du Pays de Retz, via la mise en œuvre notamment des conventions TEPCV, du contrat d'objectifs signé avec l'ADEME, du programme LEADER ou la coordination des 4 PCAET en 2018 et 2019.

Le comité syndical du 13 novembre 2018 a approuvé la candidature du PETR à l'appel à projets ADEME / DRAAF / Région Pays-de-la-Loire visant la réalisation d'un « Projet Alimentaire Territorial » sur la base des objectifs suivants :

- Valoriser les productions et producteurs locaux, en particulier les circuits courts et la vente directe
- Encourager l'évolution d'une agriculture responsable sur le plan environnemental en réponse aux évolutions de la demande des consommateurs,
- Favoriser l'interconnaissance au sein du monde agricole et entre ce dernier et les consommateurs,
- Saisir l'opportunité de l'installation du MIN aux portes du Pays de Retz pour les producteurs locaux,
- Dynamiser et aider à la structuration de l'association « produit en Pays de Retz » et soutenir ses actions (salon Terre et Mer...),
- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire, en particulier dans les restaurants scolaires,
- Améliorer la qualité des repas dans les restaurants scolaires en favorisant un approvisionnement bio et local,
- Soutenir le travail des acteurs de l'éducation à l'alimentation, en particulier auprès des familles modestes

Un comité de pilotage composé des élus en charge de la restauration scolaire des 38 communes a été créé pour suivre la démarche.

Le diagnostic du système alimentaire réalisé conjointement par le PETR et l'AURAN en 2019 s'est poursuivi par des échanges avec les partenaires ainsi que quatre temps forts de concertation :

- Séminaire 1 : 6 juin 2019 – Présentation publique de la démarche et valorisation d'initiatives locales.
- Séminaire 2 : 12 décembre 2019 - Présentation et échanges sur le diagnostic, les enjeux et proposition collective de pistes d'actions.
- Concertation en ligne : du 5 janvier au 17 février 2021 – Choix des enjeux et actions prioritaires
- Séminaire 3 : 10 juin 2021 – Présentation du plan d'actions PAT auprès des élus et représentants politiques des structures partenaires

L'ensemble des démarches ont permis d'obtenir un plan d'actions autour de 5 enjeux prioritaires :

Enjeu 1 – SOCIAL : Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à toutes et tous et limiter le gaspillage alimentaire

Enjeu 2 – ENVIRONNEMENT : Inscrire l'agriculture dans la transition climatique et dans les enjeux de santé publique

Enjeu 3 – ECONOMIE : Faciliter les débouchés aux producteur-rices et l'accessibilité aux mangeur-ses

Enjeu 4 – NUTRITION/SANTE : Sensibiliser l'ensemble des mangeur-ses à une alimentation saine et durable

Enjeu 5 – URBANISME/AMENAGEMENT : Pérenniser le foncier et les activités agricoles et profiter du renouvellement des exploitants pour impulser de nouvelles dynamiques

Validé en COPIL PAT le 22 avril 2021, le plan d'actions a été présenté au sein des commissions Transition écologique (26 mai) et Economie/Tourisme du PETR (3 juin). Le plan d'actions est joint en annexe de la délibération.

En vue de la mise en œuvre des premières actions, notamment en faveur de la restauration scolaire, le PETR a de nouveau candidaté à l'appel à projets ADEME / DRAAF / Région Pays-de-la-Loire 2021 et a obtenu une subvention de 49 500€ pour 3 ans. Cette subvention va permettre de mettre en œuvre le programme d'accompagnement collectif et individuel à destination des communes volontaires.

Le PETR a déposé un dossier de reconnaissance nationale de son PAT, offrant ainsi la possibilité aux porteurs de projet publics et privés de répondre à la mesure du plan de relance qui vise à renforcer la dynamique des projets alimentaires territoriaux et accompagner la mise en œuvre des actions sur les territoires.

PROJET DE GOUVERNANCE ET METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Pilotage et mise en œuvre :

- PETR : animation globale du PAT et pilotage des actions pertinentes à l'échelle du Pays
- EPCI : pilotage des actions validées à l'échelle intercommunale
- Communes : pilotage des actions validées à l'échelle communale

La gouvernance s'articulera autour de trois instances principales :

- Le COPIL (composé des élus en charge de la restauration scolaire des 38 communes) pour suivre les projets portés par les communes et donner des avis sur la mise en œuvre globale du PAT.
- Les commissions du PETR (composées des élus des 4 EPCI) : Transition écologique, Urbanisme et habitat, et Economie/Tourisme pour suivre les projets relevant de leurs thématiques, permettre la cohérence avec le projet de territoire et échanger sur les travaux propres à chaque EPCI relevant du plan d'actions du PAT.
- Le Comité syndical du PETR pour décider et délibérer. Le cas échéant, le bureau syndical pour arbitrer en amont du comité.

En parallèle, le PETR envisage la constitution d'un conseil de l'alimentation du Pays de Retz pour fédérer les acteurs au sein du PAT et évaluer le projet en continu. Il est proposé que chaque EPCI siège au sein de ce conseil.

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le plan d'actions du PROJET ALIMENTAIRE DU PAYS DE RETZ,
- **APPROUVE** le projet de gouvernance et la méthodologie visant à répartir le portage des actions entre les différentes collectivités du Pays de Retz afin de mettre en œuvre ce plan d'actions,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier, y compris les demandes de soutien financier nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'actions auprès de l'Etat, l'ADEME des Pays de la Loire, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire Atlantique etc,

Préfecture de la Loire-Atlantique
ARRIVÉ le

05 JUIL. 2021

SGCD - Courrier

Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL

